

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 29 SEPTEMBRE 2009

N° 15

Date de la convocation :

21/09/09

Nombre de Conseillers :

15

Présents :

14

Votants :

15

Le **vingt-neuf septembre deux mil neuf** à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LANGLOIS, Maire,

Étaient présents :

Mesdames : PIOT, ANGOULVENT, BENOIT, CABANILLAS, JAMET, QUINET

Messieurs : MURET, CHABRILLAT, COCHIN, GALERNE, MAZUBERT, SECQ,
MASSY.

Absent excusé : M LECOQ : pouvoir donné à M CHABRILLAT

Mme ANGOULVENT a été élue secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande d'y ajouter un point supplémentaire. Il propose d'inscrire aux débats de ce soir :

- Régime indemnitaire – Prime de fin d'année

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que ce point soit ajouté à l'ordre du jour.

20h32 : arrivée de M MAZUBERT.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 29 juin 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité le compte rendu du 29 juin 2009.

1) Implantation SFR sur pylône

Monsieur le Maire informe que SFR projette de s'implanter sur le pylône existant sur la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE que SFR s'implante sur le pylône

Une redevance leur sera demandée à hauteur de celle versée par Orange.

Le conseil municipal sera attentif à l'installation de l'antenne pour que le village reste bien en dessous des normes autorisées. (Un rapport est disponible en mairie concernant les mesures prises dans le village en avril.) Le tarif de location sera négocié avec Bouygues.

2) Programme triennal 2009/2010/2011

Sollicitant la notification de la subvention du programme triennal 2009-2010-2011 d'aide aux Communes en matière de voirie et ses dépendances, Monsieur le Maire propose que soient inscrits les travaux pour diverses voies communales et départementales.

Deux devis sont arrivés pour changer les panneaux annonçant les stationnements sur la RD 158 et repeindre les coussins berlinois, ils sont de l'ordre de 3400€.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1. **Décide** de solliciter du Conseil Général une subvention au titre du programme départemental 2009-2010-2011 d'aide aux communes en matière de voirie et ses dépendances.

La subvention s'élèvera à 122 220 € hors-taxes soit 70 % d'un montant de travaux subventionnables de 174 600€ hors-taxes.

2. **S'engage** à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité, sur les voiries communales ou départementales pour réaliser les travaux figurant dans les fiches d'identification annexées à la présente délibération et conformes à l'objet du programme.
3. **S'engage** à financer la part de travaux restant à sa charge.

**PROGRAMME 2009-2010-2011
D'AIDE AUX COMMUNES EN MATIERE DE VOIRIE
ET SES DEPENDANCES**

FICHE D'IDENTIFICATION DES TRAVAUX

(plafond des dépenses subventionnables inférieur ou égal à 174 600 € hors taxes)

1 - Voie concernée par les travaux :

Diverses voiries communales et départementales

2 - Nature des travaux :

- Chaussée
- Dépendances (trottoirs, bordures, caniveaux, fossés)
- Signalisations verticale et horizontale
- Aménagement de sécurité
- Parking public

Les travaux ont pour but d'améliorer :

- Chaussée
- La sécurité routière
- la mise en place d'une signalisation horizontale et verticale.

3 - Montant des travaux hors taxes : 174 600 €

A Jumeauville, le

Le Maire

3) PLU Mézières Sur Seine

La Commune de Mézières Sur Seine révisé son PLU et souhaite savoir si Jumeauville voudrait être associé à l'élaboration de ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **SOUHAITE** s'associer à l'élaboration de ce projet.

4) Régime indemnitaire – Prime de fin d'année

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil que tous les ans le Conseil Municipal accorde à l'ensemble du personnel communal une prime de fin d'année fixée à 50% du salaire brut mensuel. Monsieur le Percepteur a fait préciser que cette prime ne peut être modifiée sous peine de disparition.

Le Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** d'accorder une prime de fin d'année à l'ensemble du personnel communal titulaire et stagiaire
- **Fixe** le montant de cette prime à 50% du salaire brut moyen mensuel perçu au cours de l'année,
- **Dit** que les crédits sont portés à l'article 6411 du budget communal.

5) Questions diverses

Une cérémonie a eu lieu en l'hommage de Monsieur Pierre AMOUROUX samedi dernier à Epône. Une stèle dédiée à son souvenir a été inaugurée à cette occasion.

Révision du Plan d'occupation des sols d'Andelu : Monsieur le Maire s'est rendu vendredi 25 septembre à une réunion d'information entant que représentant de commune limitrophe. Une zone artisanale et sociale est en prévision à l'entrée d'Andelu en venant de Jumeauville.

M le maire a posé la question de l'évacuation des eaux en rapport avec ce projet. La commune d'Andelu prévoit de créer un bassin de rétention pour les eaux de ruissellement et une station d'épuration dans le bois de la Justice courant 2011.

Grippe A /H1N1 : Monsieur le Maire rappelle que le plan de continuité des activités a été rédigé et que des formations et réunions ont eu lieu en présence des personnes inscrites dans les groupes devant assurer les missions essentielles de la Commune.

Sécurité du village :

- Au niveau de l'école et ce depuis la rentrée scolaire, un agent communal assure la sécurité de la traversée de la chaussée.

- Bilan de l'été : Délinquance : nombreux « petits » dégâts et excès de vitesse.

Archivages Mairie : Mme Piot, Mme JAMET et deux agents communaux ont commencé à réorganiser le classement des archives.

Maison communale 101 grande rue : Les travaux se poursuivent. L'électricité, les sanitaires, les fenêtres sont terminées. Les peintures avancent. Courant décembre, les élus se rendront sur place.

Travaux de l'église : La foudre est tombée le 7 mai et ce jour la société BODET a posé les nouveaux cadrans. Les travaux de couverture et d'électricité ont été fait très rapidement. Groupama a fait son remboursement. Malgré cet imprévu, le budget de la Commune a permis de financer ses travaux qui ont été réalisé au plus vite.

La Commune a fait l'acquisition d'un ordinateur portable.

Intercommunalité : Monsieur le Maire et Madame PIOT ont assisté à une réunion le 10 septembre à La Falaise. Une réunion d'information auprès des Conseillers en présence d'un représentant de la CAMY se fera certainement en octobre.

APPVA (Association de la Plaine de Versailles) : M COCHIN a participé à une réunion le 10 septembre. Un représentant du conseil général est venu faire une information sur un régime de subvention concernant la restauration du patrimoine et se terminant en 2010. Le lavoir de Jumeauville pourrait être concerné par cette subvention. 50% du montant HT des travaux (maximum 150000€) pourraient être ainsi financés. Nous nous renseignons pour savoir si l'APPVA et d'autres organismes peuvent en financer aussi une partie. Un architecte va venir étudier l'état du lavoir. Des devis estimatifs concernant la réfection du lavoir vont être demandés.

L'ADMR fait une réunion le 8 octobre à Maule.

M MASSY souhaiterait voir la devise de la France sur le fronton de la Mairie.

M CHABRILLAT demande un parking à vélos aux alentours de la salle des fêtes.

M le Maire signale qu'une vieille épareuse est stockée dans le terrain derrière le cimetière, elle n'est pas compatible avec le tracteur actuel et ne peut pas prétendre à être vendue. Le conseil municipal décide de la faire enlever comme épave. Il en sera de même pour la vieille lame de déneigement du SIVOM si son Président en donne l'accord.

Deux lampadaires sont signalés comme défectueux à ce jour.

SIVOM d'Arnouville : A ce jour, des Jumeauvillois n'ont pas encore leurs nouveaux containers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Le Maire,